

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE récompensent des actions, au profit du mieux-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale, vivant à domicile ou en établissement. Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes se sont associés à la Carsat Rhône-Alpes pour proposer les Trophées de l'Innovation sociale.

L'objectif 2018 est de favoriser l'émergence et/ ou la promotion de projets innovants sur la thématique « Alimentation et vieillissement : quelles innovations ? » :

Ainsi l'appel à candidature 2018 entend repérer des actions, à destination des seniors, répondant à cette thématique, et plus précisément :

- Alimentation, lien social et convivialité
- Convivialité
- Alimentation et plaisir
- Alimentation et prévention de la dénutrition

Les actions présentées doivent être réalisées et reproductibles dans un objectif de maillage des territoires.

Le jury des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018 sera composé des membres suivants :

- Représentants territoriaux des CSTR AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes,
- Administrateurs de la Commission d'Action Sociale de la Carsat Rhône-Alpes.

Chaque dossier de candidature est examiné selon plusieurs critères :

- Le caractère innovant
- Le caractère concret et structuré de l'action
- Le public cible : seniors isolés, seniors en situation de handicap ou en perte d'autonomie, seniors aidants, seniors migrants
- L'apport de l'action par rapport à la thématique : prévention du vieillissement, maintien du lien social, bien être, ...
- Le caractère reproductible de l'action dans l'objectif de maillage des territoires

LES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

Pour la structure déposant le projet innovant répondant aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018

- Statuts et composition du CA
- Bilan financier et compte de résultat de la structure (exercice précédent)
- Dernier bilan d'activité de la structure

Le montant total des prix 2018 est de 22 500 € financés de la manière suivante :

- 15 000 € financés par le fonds social AG2R Réunica Arrco
- 7 500 € financés par la Carsat Rhône-Alpes

Le jury se réunira au mois de septembre 2018 pour étudier les dossiers de candidature et retenir les éventuels lauréats, conformément au présent règlement.

Modalités d'inscription

Peuvent concourir les structures publiques ou privées dont le siège social se trouve dans les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.

Dossier de candidature

Toutes les rubriques indiquées doivent être renseignées, les dossiers incomplets ne pourront pas être retenus. Les dossiers doivent obligatoirement être accompagnés de toutes les pièces indiquées ci-après, indispensables à l'analyse de la candidature.

Le dossier est à adresser à :

Carsat Rhône-Alpes

Direction de l'Action sociale
Département accompagnement de projets et relations partenariales
69436 Lyon Cedex 03
ou par e-mail : daprp@carsat-ra.fr

Date limite des candidatures

Le dossier complet doit être déposé au plus tard le 31 mai 2018.

Le règlement intérieur est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès des Directions régionales AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes ou auprès de la Carsat Rhône-Alpes.

- Relevé IBAN
- Tout autre élément utile au jury

Pour l'action

- Description de l'action en 3 pages maximum
- Évaluation de l'action le cas échéant
- Justificatifs du plan de financement



AG2R LA MONDIALE

Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes



DOSSIER DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRUCTURE

Raison sociale : _____

N° SIRET : _____

Code APE : _____

Sigle : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

Nom du (de la) Président(e) : M, Mme _____

Nom du (de la) Directeur (trice) : _____

FONCTIONNEMENT

N° de déclaration au J.O. : _____

Forme juridique : _____

Date de création : _____

Activité principale : _____

Domaines d'intervention : _____

Nombre de membres adhérents : _____

Nombre de bénévoles : _____ Nombre de salariés : _____

Structure :

- indépendante
 appartient à un réseau de fédérations, groupes, etc.
 émane d'une autre structure (laquelle ?) _____

Financement :

- fonctionne sans subvention
 bénéficie des subventions ponctuelles ou régulières
 a déjà obtenu une subvention d'AG2R LA MONDIALE (date, montant) : _____
 a déjà obtenu une subvention de la Carsat Rhône-Alpes (date, montant) : _____

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Organisme : _____

Représenté par son (sa) Président(e) : M, Mme _____

Déclare se porter candidat aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE.

- Accepte de figurer dans le répertoire des participants aux Trophées remis lors de la cérémonie de remise des prix 2018.

Date : _____

Signature : _____

PERSONNE À CONTACTER

Nom, prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Email : _____

L'ACTION INNOVANTE

L'action présentée doit obligatoirement être déjà réalisée.

Titre : _____

Présentation (descriptif et but) : _____

Objectifs visés : _____

Méthodologie et moyens employés (humains et matériels)

Personnel impliqué pour l'action (indiquer le nombre de personnes et leurs fonctions) :

Salariés : _____

Bénévoles : _____

Services civiques : _____

Public concerné et territoires ciblés : _____

Calendrier de l'action : _____

Partenaires éventuels : _____

Résultats obtenus : _____

BUDGET DE L'ACTION INNOVANTE PRÉSENTÉE ET SON MODE DE FINANCEMENT*

CHARGES	Montants	RECETTES	Montants
Salaires (charges sociales et taxes sur les salaires incluses)	_____ €		_____ €
Frais de structure (loyer, assurances, abonnement internet, autres)	_____ €		_____ €
Frais de communication, animation, formation	_____ €		_____ €
Frais de gestion	_____ €		_____ €
Frais d'investissement (achat de matériel utile pour le projet)	_____ €		_____ €
Total des dépenses	_____ €	Total des crédits	_____ €

* **TRÈS IMPORTANT** : Indiquer précisément l'ensemble des recettes attendues ou acquises en indiquant le nom des financeurs sollicités, le montant demandé ou obtenu, le montant des fonds propres le cas échéant, les autres recettes. Le plan de financement doit être équilibré. Indiquer si les recettes sont sollicitées ou acquises.